

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 16 juin 2026

Objet : Modification de la convention d'adhésion à la mission d'intérim territorial fixant les modalités de versement de l'indemnité télétravail et/ou de complément de rémunération et/ou du forfait mobilité durable

Délibération du Conseil d'administration

Le mardi 16 juin deux mil vingt-six à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Île-de-France, dûment convoqué le 10 juin 2026, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs :

- en exercice : 29 ;
- quorum : 17 (membres présents ou représentés) :
 - présents : 9 ;
 - représentés : 8.

Etaient présents :

Monsieur Jacques Alain BENISTI
Madame Sabrina ASSAYAG
Monsieur Fernand BERSON
Monsieur Pierre-Olivier CAREL
Monsieur Patrick de la MARQUE
Monsieur Bernard FOISY
Monsieur Philippe LAUNAY
Monsieur Anthony MANGIN
Madame Aurore THIROUX

Avait donné procuration :

Madame Nadège AZZAZ à Madame Sabrina ASSAYAG
Monsieur Yves COSCAS à Monsieur Bernard FOISY
Monsieur Etienne FILLOL à Monsieur Anthony MANGIN
Madame Julie FOURNIER à Monsieur Patrick de la MARQUE
Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN à Monsieur Philippe LAUNAY
Monsieur Daniel GUERIN à Madame Aurore THIROUX
Monsieur Philippe LAURENT à Monsieur Jacques Alain BENISTI
Monsieur Igor SEMO à Monsieur Fernand BERSON

Etaient absents et excusés :

Monsieur Belaïde BEDREDDINE
Madame Jacqueline BELHOMME
Monsieur Jean-Luc CADEDDU
Madame Christine CERRIGONE
Madame Marie CHAVANON
Madame Catherine DESPRES
Monsieur Jean-François DUFEU
Monsieur Quentin GESELL
Madame Françoise KERN
Monsieur Laurent LAFON
Monsieur Frédéric MOLOSSI
Monsieur Julien WEIL

Assistaient également à la réunion : M. Xavier BASTARD, directeur général, Monsieur Benoît HAUDIER, directeur général adjoint des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Louise HARGUINTEGUY directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et des organismes paritaires, Madame Marie-Charlotte MENARD, directrice générale adjointe en charge des ressources humaines, de l'emploi territorial et de l'assistance RH aux collectivités, M. Laurent SALLET, secrétaire général.

Objet : Modification de la convention d'adhésion à la mission d'intérim territorial fixant les modalités de versement de l'indemnité télétravail et/ou de complément de rémunération et/ou du forfait mobilité durable

Le Conseil d'administration,

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L. 452-30 et L. 452-44,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion, notamment son article 27,

Vu la délibération n° 2000-36 du 30 novembre 2000 portant création du service de remplacement, devenu la mission d'intérim territorial,

Vu la délibération n° 2025-54 du 23 septembre 2025, fixant la participation financière des collectivités et établissements publics adhérents à la mission d'intérim territorial à compter du 1^{er} janvier 2026,

Considérant notamment les articles 4 et 6 de la convention d'adhésion à la mission d'intérim territorial,

Considérant qu'il y a lieu de permettre le versement d'un complément de rémunération lié aux fonctions occupées par les agents intérimaires et qu'il convient de fixer les modalités de remboursement de ses éléments,

Considérant qu'il convient de préciser, pour les collectivités et établissements publics concluant une convention, les modalités de mise en œuvre du forfait de mobilité durable des agents de la mission d'intérim territorial,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1^{er} : **APPROUVE** les modifications apportées à la convention type ci-annexée pour une application à compter de son exécution.

Article 2 : **PRECISE** que les conventions en cours restent actives.

Article 3 : **AUTORISE** le Président à signer ladite convention.


Le Président,
Jacques Alain BÉNISTI
Maire de Villiers-sur-Marne
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris